

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2026_024

Élection des six membres du bureau

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF-2026-083-001 du 24 mars 2026 pris par la préfète de l'Aveyron et les préfets du Gard et de la Lozère portant modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment l'article 8 précisant « Le comité syndical désigne parmi ses délégués, et après renouvellement complet, un bureau de 10 délégués composé d'un président, de 3 vice-présidents et de 6 autres délégués »,

Vu la répartition des sièges au bureau syndical, rappelée dans les statuts du syndicat, à l'article 8, de la façon suivante :

- 3 sièges sur 10 pour la CC Gorges-Causse-Cévennes,
- 3 sièges sur 10 pour la CC Millau-Grands causses,
- 4 sièges sur 10 pour les autres communautés de communes,

Considérant l'installation du comité syndical,

Le Président procède à l'élection des six membres du bureau selon les modalités suivantes.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de réception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_024-DE
A G E D I

Pour les six délégués au bureau, le Président fait un appel à candidature.

Sont candidats, par ordre alphabétique : Jean-Jacques ACHACHE, Nicolas GALIERES, François LEROY, Jaclyn MALAVAL, Sylvain MOLINES, Patrick SALSON.

Chaque délégué votant se voit remettre un papier blanc sur lequel il écrit lisiblement ses choix (six nom maximum). À l'appel de son nom, il vient déposer son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Monsieur Jérôme VIEILLEDENT et Madame Sylvie LARRAZ sont désignés assesseurs pour procéder aux dépouillements des votes.

Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection des six délégués au bureau

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

À déduire – bulletins blancs : 1

À déduire – bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Résultat du vote

Ont obtenu :

Jean-Jacques ACHACHE : 22 voix

Nicolas GALIERES : 23 voix

François LEROY : 23 voix

Jaclyn MALAVAL : 23 voix

Sylvain MOLINES : 23 voix

Patrick SALSON : 23 voix

Par ordre alphabétique, Jean-Jacques ACHACHE, Nicolas GALIERES, François LEROY, Jaclyn MALAVAL, Sylvain MOLINES et Patrick SALSON, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués au bureau du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de réception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_024-DE
A G E D I

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

VENDREDI 22 MAI 2026 – 9H30 – SAINTE-ÉNIMIE

DÉCOMPTÉ DES VOIX RELATIVES AUX VOTES

ÉLECTION DE SIX MEMBRES DU BUREAU

Asseuseur(s) : Jérôme VIEILLEDENT et Sylvie LARRAZ

Candidat(s) :

1. J. MALAVALL

2. S. MOLINES

3- N. GALIERES

4 - T.J. ACHACHE

5 - P. SACKSON

6 - F. LEROY

7 -

8 - Blanc 1

9 -

10 -

Résultats de scrutin :

Nombre de votants (nombre de bulletins dans l'urne)	24
À déduire - bulletins blancs	1
À déduire – bulletins nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques ACHACHE	22	Vingt deux
Nicolas GALIERES	23	Vingt trois
François LEROY	23	Vingt trois
Jaclyn MALAVAL	23	Vingt trois
Sylvain MOLINES	23	Vingt trois
Patrick SALSON	23	Vingt trois

Sont élus membres du bureau :

Mr. Jean-Jacques ACHACHE
Mr. Nicolas GALIERES
Mr. François LEROY
Mme Jaclyn MALAVAL
Mr. Sylvain MOLINES
Mr. Patrick SALSON

SIGNATURE DES ASSESSEURS et le Président